Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 892

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CIRCULATION URBAINE

Les vertus du 30 km/h

(jd) Les automobilistes détendus, ceux qui ne confondent pas les artères d'une agglomération avec un circuit le savent bien: en ville, rien ne sert de presser sur l'accélérateur. Les obstacles fixes et imprévus sont si nombreux que les conducteurs excités se retrouvent le plus souvent bloqués aux feux avec les chauffeurs qu'ils dépassés calmes ont

auparavant.

C'est dire que la limitation à 50 km/h n'est pas optimale pour le trafic urbain. Une limitation à 30 km/h permettrait une circulation plus régulière et un abaissement du niveau de bruit et des émissions toxiques. Contre toutes les affirmations gratuites mais intéressées notamment celles de l'industrie automobile — il faut remettre en mémoire les résultats d'une expérience faite en 1986 dans la ville de Buxtehude près de Hambourg. Le passage de 50 à 30 km/h permet de faire les observations suivantes:

— le trafic est beaucoup plus régulier: freinage et accélération sont moins fréquents, le régime du mo-

- la vitesse moyenne ne baisse que

teur est plus bas;

de 10 km/h;

les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) baissent en moyenne de 31,8%, celles de monoxyde de carbone de 17,5% et celles d'hydrocarbures (HC) de 10,4%. Ces observations rejoignent les conclusions d'une étude effectuée en 1987 par l'Association suisse des ingénieurs de la circulation: la limitation à 30 km/h réduirait d'environ 25% les émissions de NO_x sur les axes urbains et une conduite adaptée — à bas régime et sans à-coups — porterait même cette réduction à 37%.

De telles conclusions sont d'importance quand on sait que les limites d'immission imposées par l'Ordon-nance sur la pollution de l'air pour les NO_x sont actuellement dépassées de 2 à 4 fois dans les villes; par ailleurs, les prévisions pour 1994délai imposé par l'Ordonnance pour parvenir au respect de ces limites montrent que les mesures techniques comme le catalyseur ne suffiront pas à atteindre ce but.

La conclusion semble donc aller de soi. D'autant plus qu'une limitation à 30 km/h contribuerait à réduire fortement le nombre des morts et des blessés. La ville de Zurich, il y a plus de deux ans, a demandé à Berne de pouvoir faire un essai dans certains quartiers. Le Département fédéral de justice et police a refusé d'entrer en matière:psychologiquement,prétendil, il n'est pas possible de descendre au-dessous de 50 km/h. ■

(jd) Après une douzaine d'années à la tête de l'Office fédéral de la justice, le Jurassien Joseph Voyame se retire à la fin du mois. Pour une retraite active puisqu'il a déjà accepté une charge d'enseignement à l'Institut des hautes études en administration publique de Lausanne; sans parler de sa passion pour la marche à pied.

L'Office fédéral de la justice est une administration-clé: c'est là que tous les projets législatifs sont passés au crible de l'analyse juridique, mais également jaugés quant à leur opportunité. L'office lui-même est maître d'œuvre d'une série de projets de première importance: révision totale de la Constitution, de la procédure judiciaire, du droit des sociétés, du code pénal, du divorce, protection

des données.

NOMINATION Compétent mais indésirable

C'est dire que la direction de cet office exige une forte personnalité, qui maîtrise les disciplines juridiques et capable de se mouvoir dans les arcanes de la vie politique. Après qu'elle eut essuyé plusieurs refus de la part de professeurs d'université peu tentés par les contraintes administratives, Elisabeth Kopp est allée chercher un vice-directeur de Ciba-Geigy, Heinrich Koller, juriste certes, mais plus rompu aux subtilités des contrats internationaux et des rachats d'entreprises qu'à l'élaboration de la législation. Pour l'attirer, elle a dû mettre le prix fort: le salaire du nouveau directeur sera largement supérieur à celui de son prédécesseur.

L'homme du sérail, Christoph Steinlin, vice-directeur aux compétences unanimement reconnues, par ailleurs seul candidat, ne faisait pas l'affaire. Son défaut? Il est so-

cialiste.

Ainsi vont les nominations dans la Berne fédérale. Et à l'avenir, le directoire de cet important office ne comportera plus de Romand.

EN BREF

Sept expertises allemandes concluent à la possibilité d'un abandon du nucléaire en RFA à court terme. Il faudrait compter avec un renchérissement du kilowattheure de 2 à 6 pfennigs (2 à 5 centimes), la disparition de 62'000 emplois et une augmentation sensible des rejets dans l'atmosphère de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Ces travaux tiennent compte du recours possible aux énergies renouvelables (vent, eau, biomasse etc).

A Köniz, importante localité de la banlieue bernoise, l'Union des arts

et métiers de Wabern a fait aboutir un référendum lancé contre le déplacement d'un arrêt de tram. Il y aura donc un vote populaire.

Le parti démocrate-chrétien n'avait pas d'organisation faîtière dans le demi-canton d'Appenzell Rhodesintérieures. Elle vient de se constituer, ce qui remet en question l'appartenance du député Engler au groupe fédérales. PDC des Chambres Faisant partie d'un groupe plutôt contestataire sur le plan cantonal, il n'avait pas été invité à participer à la fondation du nouveau parti.

Zurich abritera, dès le printemps prochain, une école japonaise. On prévoit qu'elle accueillera 60 à 70 écoliers de 6 à 15 ans.